

Règlement Rallye Chasse au trésor 2014

Art.1 Objectif

Le Rallye Chasse au Trésor 2014 a pour objectif de faire découvrir de façon ludique le patrimoine, l'histoire et les trésors de la région Midi-Pyrénées. Il s'adresse à tout motard possesseur d'un véhicule de 125cc et plus (scooters et can-am inclus) et s'apparente à une chasse au trésor mêlant orientation et gestion des kilomètres avec recherches d'indices et épreuves de logique.

Art.2 Organisation et sponsor

Le Rallye Chasse au Trésor 2014 est organisé par le site www.balades-moto.com. Il se déroulera sur un ou plusieurs départements de la région Midi-Pyrénées le 6 septembre 2014. Le magasin **Maxxess Toulouse** est partenaire principal du rallye. Il se charge notamment de la publicité et fournit un lot de cadeaux pour chaque participant.

Art.3 Éligibilité

L'inscription et la participation au Rallye Chasse au Trésor 2014 sont ouvertes à tout motard possesseur d'un véhicule de 125cc et plus (scooters et can-am inclus). Ce rallye se joue en équipe. Chaque équipe doit être composée de 3 à 6 personnes selon le tableau suivant :

| | 2 Pilotes | 3 Pilotes | 4 Pilotes |
|-------------|-----------|-----------|-----------|
| 0 passager | | OK | OK |
| 1 passager | | OK | OK |
| 2 passagers | OK | OK | OK |
| 3 passagers | | OK | |

Art.4 Inscription des équipes

L'inscription d'une équipe se fait en deux étapes :

- **Préinscription** via le site internet www.balades-moto.com : L'équipe est inscrite dans la liste d'attente. Le responsable de chaque équipe préinscrite recevra par mail un petit formulaire à renvoyer avec le règlement exact ou un chèque de réservation d'une valeur de 190€ (non encaissé).
 - **Validation d'inscription** : une fois le règlement exact ou chèque de réservation reçu par l'organisation, l'équipe est validée et transférée dans la liste des équipes inscrites.
- Le règlement doit nous parvenir avant le 25 aout. Au-delà de cette échéance, la liste d'attente sera supprimée et les chèques de réservation encaissés.

Art.5 Tarif et modalités de règlement

Les tarifs de participation pour l'année 2014 sont de 35€ par pilote et 25€ par passager.

Ce tarif comprend les frais d'inscription et le repas du soir, ainsi qu'une collation (café, viennoiseries) en début de journée.

Ce tarif ne comprend pas le repas de midi ni le carburant.

Si des personnes ne veulent participer qu'au repas du soir, le prix est de 25€ par personne, dans la limite des places disponibles avec une priorité aux compagnes (ons) et époux (ses).

Chaque inscription devra être réglée avant le 25 aout 2014.

Tout désistement après cette date ne sera pas remboursé.

Le tarif est fixe, même en cas d'abandon et/ou de non-participation au repas du soir.

Le règlement doit être accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Il peut être fait :

- Par chèque bancaire à l'ordre de **Balades-moto.com** à envoyer à l'adresse suivante :

Rallye Balades-moto.com
Chez Rémi Bugarel
7 allée des monts d'Olmes
Appartement 1579
31770 Colomiers

- En espèces en donnant rendez-vous à Rémi Bugarel, selon ses disponibilités, sur le secteur Colomiers/Bagnac/Toulouse.

Art.6 Pièces administratives

Le jour du rallye, chaque participant doit être en mesure de présenter les pièces suivantes :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile (pour chaque participant),
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité (pilotes),
- Permis de conduire en cours de validité (pilotes).

En cas d'absence des pièces administratives demandées, l'organisation se réserve le droit d'annuler la participation d'un membre d'une équipe ou d'une équipe complète.

Art.7 Matériel à prévoir

Chaque équipe doit obligatoirement avoir un appareil photo numérique, avec le cordon associé pour le transfert des photos le soir. Chaque équipe doit également se prémunir d'une carte routière minimum (non fournie). Une recommandation sera faite sur le site lorsque le lieu de départ sera dévoilé le 25 aout.

Matériels recommandés mais non obligatoires : règle, compas, rapporteur, curvimètre, guides, cartes ...

Art.8 Déroulement de la journée

Le rendez-vous est fixé à 7h30. Le lieu du départ sera précisé le 25 aout 2014. La semaine précédant cette date, une énigme facultative sera mise sur le forum pour ceux qui veulent tenter de trouver par eux même où est le départ.

L'organisation va relever les compteurs des motos de chaque équipe. Tout problème de compteur (écart dû à un changement de pignon, défaut quelconque, etc ...), doit être impérativement signalé à ce moment-là. Le compteur signalé n'entrera pas dans le calcul des kilomètres. Un minimum de deux motos « valides » par équipe est nécessaire pour pouvoir participer au rallye.

Après les vérifications, une enveloppe d'instructions est remise à chaque équipe.

Elle contient des photos de lieux à identifier où les participants doivent se rendre, une lettre d'instructions au dos de laquelle est indiqué le premier lieu à visiter, un petit guide et d'autres éléments nécessaires pour le jeu.

Il y a deux villages de départ. Si une équipe ne veut pas commencer par le village qui est indiqué sur sa lettre, elle a la possibilité de l'échanger avec une équipe qui aurait l'autre village.

Sur chaque point de contrôle, les équipes doivent se faire prendre en photo au même endroit et de la même manière qu'a été prise la photo référence. La photo doit être de bonne qualité. Toute l'équipe sans exception doit être sur la photo, seulement les personnes, les motos ne sont par nécessaires à la validation du point de contrôle. Les équipes n'ont pas le droit de se séparer sur la route.

A proximité de chaque point photo se trouve une ou plusieurs affichettes indices. Elles sont généralement dans un rayon de 100m. Le logo du rallye est imprimé sur toutes les affichettes afin de bien les repérer. Elles comportent divers indices pour trouver : les lieux suivants, le lieu d'épreuve où attendent les Maîtres des énigmes, le code secret qui ouvre le coffre au trésor, le lieu d'arrivée, ... Il peut y avoir plusieurs informations sur une affichette. Les participants ne doivent pas toucher, déplacer, cacher ces affichettes sous peine de disqualification.

Tous les points de contrôle doivent être visités. S'il manque un ou plusieurs points de contrôle, l'équipe est disqualifiée.

Le but de ce rallye est de relier tous les points de contrôle en faisant le moins de kilomètres possible.

Chaque équipe fait elle-même son road en reliant tous les points dans l'ordre qu'elle veut. Chaque équipe est responsable de la route/chemin/sentier qu'elle prend, à ses risques et périls. Il est toutefois recommandé de ne pas prendre de risques inutiles (ce n'est qu'un jeu après tout).

Le lieu d'épreuve où se trouvent les Maîtres des Enigmes peut être rejoint à n'importe quel moment de la journée, même si tous les points de contrôle n'ont pas encore été visités.

Chaque équipe passera devant un des Maîtres des énigmes qui leur demandera de résoudre plusieurs énigmes/puzzle/casse-tête. Il ne pourra répéter chaque énigme qu'une seule fois et ne donnera aucun aide supplémentaire. Chaque bonne réponse donnera la possibilité de piocher une carte indice qui aidera à trouver le lieu d'arrivée, et une carte temps qui servira à l'épreuve finale.

Si les participants ne résolvent aucune énigme ou si les indices gagnés ne leur permet pas de trouver le lieu d'arrivée, ils pourront piocher jusqu'à trois autres cartes indice qui leur coûteront des pénalités de 10 kilomètres par carte. Si malgré cela ils ne trouvent pas le lieu d'arrivée, ils peuvent utiliser le numéro de téléphone inscrit sur l'enveloppe remise au départ afin qu'on leur donne la ville d'arrivée. Il leur en coûtera une pénalité de 50 kilomètres !

Si une équipe ne passe pas sur le lieu d'épreuve, elle encourt une pénalité automatique de 50 kilomètres et n'aura pas la possibilité d'essayer d'ouvrir le coffre.

Les cartes temps ne peuvent être achetées.

Art.9 Gestion des compteurs

A l'arrivée, les organisateurs relèveront le kilométrage des motos de chaque équipe afin de les comparer avec le départ et établir sa moyenne kilométrique.

Il ne doit pas y avoir d'écart de plus de 5 kilomètres entre chaque coéquipier. Dans le cas contraire, le nombre sera ramené à l'écart maximum du plus grand.

Art.10 Classement et ouverture du coffre au trésor

Le classement est effectué lorsque toutes les équipes sont arrivées (hors abandon), en fonction du kilométrage parcouru et du temps de réponse à l'épreuve finale.

La botte de poireaux revient à l'équipe ayant parcouru le plus de kilomètres réels (hors pénalités).

La tentative d'ouverture du coffre se fait selon le classement, de la première à la dernière place. L'équipe qui ouvre le coffre remporte son contenu à raison d'un lot par moto uniquement.

Art.11 Engagement des candidats

En s'inscrivant, chaque membre de chaque équipe participant au Rallye Chasse au Trésor 2014 :

- s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation du Rallye Chasse au trésor à moto 2014, les résultats et les décisions des organisateurs,
- s'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation,
- Atteste avoir souscrit une ou plusieurs polices d'assurances offrant une couverture suffisante de tous les membres de l'équipe en responsabilité civile et garantissant les risques pouvant résulter de la participation de l'équipe au Rallye Chasse au Trésor 2014,
- Est totalement responsable de son parcours, de sa conduite et renonce à tout recours ou réclamation en cas d'accident, de perte, de vol ou de dégradation de biens,
- Est soumis au Code de la Route et doit être en possession de sa carte grise, carte verte et permis de conduire en cours de validité. Chaque participant est responsable de sa conduite et s'engage à respecter le code de la route et éviter tout risque pouvant provoquer un accident,
- S'engage à rester courtois avec les autres usagers de la route, habitants des villages traversés et toute autre personne croisées lors de cette journée, afin de garantir une image positive du rallye chasse au trésor 2014,
- Autorise par avance les organisateurs à publier leur nom d'équipe, prénoms, pseudos et photographies, qu'ils pourront utiliser dans tout support lié au rallye (site et affiche principalement), sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir des droits.

Art.12 Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure.

Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs.

En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue du rallye.

Art.13 Obtention du règlement

Il peut être obtenu gratuitement sur le site www.balades-moto.com.